

FORMULE 5B : ORDONNANCE

COMITÉ [nom du comité] DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

[nom des membres du comité])
)
)
)

[jour et date de l'ordonnance]

ENTRE :

L'ORDRE DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO
et

[NOM DU MEMBRE]

ORDONNANCE

LA PRÉSENTE MOTION, présentée par [auteur de la motion] pour [mesure de redressement demandée dans l'avis de motion, sauf si elle figure dans la disposition de l'ordonnance], a été entendue [par voie électronique / en personne / par écrit] le [date], devant le [nom du comité] de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

À LA LECTURE DES [préciser les documents déposés à l'appui de la motion] et à l'audition des observations de l'avocat de [identifier les parties], [s'il y a lieu, ajouter «en présence de (nommer le participant à la motion)» ou «personne ne comparaisant pour (nommer la partie) même si cette partie a reçu une signification de façon conforme comme en fait foi (indiquer la preuve de signification)»],

1. LE COMITÉ [nom du comité] ORDONNE que...
2. LE COMITÉ [nom du comité] ORDONNE que...

Signature du (de la) président(e)